

Image not found or type unknown



Remboursement ASI ET ASPA

Par **WEFA**, le **22/12/2013** à **14:26**

bonjour,

Je souhaiterais savoir dans le cas, d'une personne touchant l'ASI et devant, lors de ses 61 ans et 2 mois toucher l'aspa, comment se passe le remboursement de ces aides, si cette personne n'a pas d'héritier puisque célibataire sans enfant, la réserve des 39000 euros est-elle appliquée auquel cas ce sont les frères et sœurs qui se partagent l'héritage (maison en indivision + un peu d'assurance vie)ou l'état récupère t-il le tout laisser par le ou la défunte ?

je vous remercie de vos réponses si vous en avez à ce sujet.